MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat sur tous les alcools (hors bières, cidres, vins et champagnes) du mardi 08 au jeudi 10 mai 2018 »

Offre réservée aux particuliers

Du mardi 08 au jeudi 10 mai 2018 uniquement, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de **30 euros d'achat sur tous les alcools (hors bières, cidres, vins et champagnes)** disponibles dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (Carrefour drive compris) situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération.

Pour bénéficier de cette offre :

- **Du mardi 08 au jeudi 10 mai 2018,** vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 30€ (trente euros) sur les articles concernés, présents et disponibles en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse). Le(s) bon(s) d'achat sera(ont) calculé sur le montant total des produits éligibles avant remises exceptionnelles

En drive :

-Offre valable uniquement pour toute commande réalisée dans les Drive de vos hypermarchés Carrefour du mardi 8 mai au jeudi 10 mai 2018 inclus (hors vins, champagnes, bières et cidres) et s'applique sur le montant total payé pour les produits éligibles (remises déduites). Bon d'achat envoyé sous forme de code promotionnel par email le mardi 22 mai 2018 et valable du mardi 22 mai au samedi 30 juin 2018 sur le site carrefourdrive.fr.

Offre limitée à 10 bons d'achat par client, soit 100€.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 15€ le matin et 15€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).

- **L'offre est limitée à 10 (dix) tranches, soit 300 € trois cents euros) d'achat, et un bon d'achat ou code promotionnel d'un montant maximum de 100€ (cent euros) par transaction.**

Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. Il(s) est(sont) valable(s) du **lundi 14 au dimanche 27 mai 2018.** En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** *(Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie).*

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.